

LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, UNE SIMPLE CONSOLIDATION DE L'EXISTANT ?

AUJOURD'HUI

- Informations périodiques :
 - Chaque trimestre, information du CE sur l'évolution générale des commandes et de la situation financière ; de la situation de l'emploi ; etc.
 - Une fois par an, présentation du rapport sur la situation économique de l'entreprise (rapport d'ensemble).
- Les IRP sont consultées sur la plupart des mutations sociales et économiques de l'entreprise : restructuration, démarrage de nouvelles activités, conditions de travail, etc.

ÉVOLUTION

AVEC L'ANI DU 11 JANVIER 2013

CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES UNIQUE

- Toute l'information à la disposition des élus sera regroupée dans une base de données économiques et sociales, **accessible à tout moment** (par les IRP mais aussi les représentants syndicaux), revêtant un **caractère prospectif sur 3 ans** et **remise à jour régulièrement**.
- Elle servirait de support pour la préparation de la consultation des IRP sur les options stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences.
- Elle remplacerait les informations données de façon récurrente aux IRP, sous forme de rapports (par exemple le rapport sur la situation économique de l'entreprise) ou autres.

CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES UNIQUE, A MINIMA

- Investissements, fonds propres et endettement.
- Rétributions (salariés et dirigeants) et activités sociales et culturelles.
- Rémunération des financeurs.
- Flux financiers entre la société et l'entreprise (aides reçues, flux sortants, crédits d'impôts).
- Sous-traitance (y compris l'intégration dans la filière).
- Transferts internes au groupe (flux commerciaux et financiers entre les entités du groupe).

LIEN AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Dans un délai préfixe, les représentants du personnel transmettront leur avis sur les orientations stratégiques arrêtées par le conseil d'administration (et transcrites dans la base de données).
- Cet avis donnera lieu à délibération en CA, qui sera à son tour portée à la connaissance des IRP.

ASSISTANCE DES IRP PAR UN EXPERT-COMPTABLE

- Les IRP pourront désormais, lorsqu'ils le souhaitent, recourir aux services d'un expert-comptable de leur choix, pour les aider à analyser les informations mises à leur disposition.

LE CONTENU ET LES MODALITÉS DE LA BASE DE DONNÉES UNIQUE DEVRONT ÊTRE MIS EN ŒUVRE 1 AN APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI POUR LES ENTREPRISES > 300 SALARIÉS
(12 mois supplémentaires pour une adaptation dans les entreprises < 300 salariés)



QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

- **L'ANI évoque une « mise à jour régulière », mais selon quelle périodicité ?**
- La base de données unique doit servir de support à l'avis des IRP sur les options stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences.
 - Parmi les nombreuses informations économiques et financières remises aux IRP, quelles sont celles qui entrent dans la base de données unique ?
- **Quel est le périmètre de la base de données unique, l'établissement, l'entreprise, le pays, le groupe ?**
- **Quid de la confidentialité des données qui alimentent la base de données unique ?**
- Au moment de l'appréciation du motif économique au travers du livre II, en cas de restructuration, l'entreprise peut-elle être sanctionnée d'avoir insuffisamment documenté la base de données unique ?
- Le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE, LFR 2012) a pour objectif de faciliter les démarches des entreprises afin de libérer des moyens pour l'investissement, la recherche et l'innovation, la formation et le soutien à l'export. Le montant du CICE est calculé sur la base de la masse salariale de l'entreprise ; en contrepartie, les entreprises sont obligées de retracer dans leurs comptes le CICE, **dont le suivi précis est rendu compte aux partenaires sociaux quant à l'utilisation des fonds.**
 - Comment assurer la traçabilité des informations relatives au CICE afin d'assurer son contrôle efficace par les IRP ?



poledveloppement@altdia.fr - Tél + 33 | 44 91 50 90

Altdia fait partie de Lee Hecht Harrison, la ligne d'activités mondiale de conseil en ressources humaines du groupe Adecco.

altdia.fr

 **altdia**
consultants

**LEE HECHT
HARRISON**